

Le Gouvernement reconnaît que les mesures de défense ne suffisent pas à assurer la paix mondiale et que le Canada se doit, dans son propre intérêt, d'accorder une aide économique aux pays moins développés. Vous avez autorisé un accroissement de la participation du Canada au Plan de Colombo, en vue d'assurer une aide accrue aux pays de l'Asie et de l'Afrique, et singulièrement à ceux qui font partie du Commonwealth. De plus, vous avez voté une aide importante à la nouvelle Fédération des Antilles. Vous avez approuvé une mesure visant à accroître la participation du Canada à la Banque internationale et au Fonds monétaire international.

Il est encourageant de constater la solide reprise à laquelle la récente régression a fait place tant au Canada qu'à l'étranger. Mon Gouvernement continuera à prendre toutes mesures qui lui sont ouvertes pour maintenir l'emploi et pour favoriser une saine croissance économique.

Afin d'améliorer le sort de ceux qui, malheureusement, se trouvent parfois réduits au chômage, vous avez adopté d'importantes modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

On a continué à mettre l'accent sur l'expansion nationale, et des dispositions financières ont été prises à l'égard de nombreuses initiatives en ce domaine.

D'importantes mesures ont été approuvées dans l'intérêt du secteur agricole de l'économie. Vous avez adopté une loi prévoyant des contributions et prêts à l'égard de plans provinciaux d'assurance-récolte ainsi qu'une loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme. La nouvelle loi sur le crédit agricole prévoit des prêts beaucoup plus importants que ceux qui pouvaient être consentis jusqu'ici.

Un Office national de l'énergie a été établi. Grâce à la création de cet important organisme, les ressources énergétiques du Canada seront conservées et utilisées dans le meilleur intérêt de toute notre population, dans la mesure où cela dépend du Parlement.

La loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes a été modifiée pour assurer une aide accrue à cette industrie, gagne-pain d'un si grand nombre de Canadiens.

Vous avez modifié la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, donnant ainsi une nouvelle impulsion à nos exportations et à notre commerce en général.

Plusieurs lois qui servent à constituer la Charte des anciens combattants ont été modifiées, ce qui a étendu la portée des avantages accessibles aux anciens combattants, surtout ceux qui s'établissent sur des terres.

La loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts a été modifiée afin de prolonger la durée de l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une conférence groupant les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que les trésoriers provinciaux a eu lieu au début du présent mois; il a été convenu à cette conférence qu'il y avait lieu d'entreprendre une vaste étude de la question des relations financières et économiques entre les divers gouvernements. Une autre réunion aura lieu en octobre prochain. Entre-temps, le comité permanent fédéral-provincial de fonctionnaires s'emploie à préparer des rapports sur bon nombre de ces questions.

Vous avez adopté une mesure autorisant le paiement, à la province de Terre-Neuve, de subventions annuelles supplémentaires reposant sur le barème indiqué dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les finances de Terre-Neuve, nommée en exécution de l'obligation du gouvernement du Canada aux termes des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

Vous avez adopté une mesure visant à atténuer les inégalités causées par la dernière hausse uniforme du tarif-marchandises, et une enquête a été instituée sur une grande variété de problèmes intéressant les chemins de fer.